



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)



Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>

Mai 2014

Edito



Communauté d'Agglomération de Colmar



Chers Habitants de Herrlisheim,

« Ah, joli mois de Mai, quand reviendras-tu faire pousser les feuilles, faire pousser les feuilles ? » disait la chanson.

Devrons-nous encore la fredonner ? Car Mars et Avril lui ont volé la vedette. En ténor contrarié, Mai pourrait encore nous apporter pluies et gelées. Ou tiendra-t-il son rang de star du printemps ? C'est important, puisqu'il paraît que le mois de mai fait ou défait. Ménageons donc ce mois capricieux.

Le traditionnel muguet « porte-bonheur » sera quant à lui bien prêt pour le 1^{er} mai. Pour la petite histoire : cette tradition fête cette année ces 451 printemps. Nous la devons à Charles IX. Mais avant cela, le muguet incarnait le renouveau au Japon. C'étaient les premières fleurs de la saison. Puis les clochettes blanches devinrent porte-bonheur chez les Celtes. Au Moyen-Age, on les déposait devant la porte de sa fiancée pour lui déclarer sa flamme. Selon la légende, un des chevaliers de Charles IX lui rapportait la petite fleur, le roi était conquis, l'offrait à toutes les dames de la cour comme gage de bonheur, sans savoir que cette plante était toxique. Des centaines de sujets du Roi firent leur soupe avec du muguet et en moururent.

Après la Sainte Angèle, le jardinier ne craint plus le gel.

Nous serons affairés comme jamais dans nos jardins et potagers à garnir nos balcons avec les fleurs de saison, bien aidés par les nombreux jours fériés et opportunités de ponts. Sans oublier les festivités : le Grembelfeschà (tournoi de pêche), la marche populaire et les concerts.

Après « la fête des Maires » de Mars, nous célébrons celle des mères le 25 mai : pas de scrutin cette fois-ci, les élues sont déjà connues.

« Bom mès de Maio a todos »
Bon mois de Mai à tous.

Rosa Dambreville

Les dépôts sauvages ...



à la gare



Fleurissement de printemps



Extension du réseau d'assainissement par la CAC
rue du Fossé



dans le vignoble



sur l'ancienne RN 83



Pose des enrobés par le Conseil général
Herrlisheim Vignoble

Photos : Gérard HIRTZ

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Tout d'abord, nous vous prions de nous excuser pour les photos de certains adjoints dont les écharpes ont malheureusement été imprimées à l'envers dans notre dernier bulletin communal, pour des raisons que nous ignorons.

Cela s'est passé ...

A peine installés, les nouveaux élus ont fait leurs premiers pas sur le terrain en étant présents à l'assemblée de l'Amicale des Donneurs de sang ou à l'exercice de printemps organisé par les sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal s'est réuni. Les élus ont approuvé les comptes 2013, adopté le budget 2014, désigné les représentants dans les différentes commissions, les syndicats ou autres organismes extérieurs. Vous trouverez un résumé de la séance dans le présent bulletin en pages 3, 4. Le compte-rendu exhaustif sera, comme d'habitude, affiché en Mairie et sur le site Internet de la commune.

Quant à la commission « Fleurissement/Animations », elle a travaillé sur les projets de décoration du village pour l'année 2014.

Les incivilités continuent ... (photos page 1)

Un vieux réfrigérateur a été signalé dans les vignes près du réservoir vers Obermorschwihr et des fils bleus utilisés par les viticulteurs ont été déposés sur l'ancienne 83. Des déchets divers (verre sécurité, cadres de fenêtres, bidons, jerricans, sac poubelle contenant des boîtes vides de boissons diverses) ont été découverts dans le grand container à verre près de la gare. Ils ont été laissés sur place par la CAC qui nous a déjà averti que la benne ne sera plus vidée si des matériaux autres que du verre y sont déposés. Ces faits ont révolté de nombreux habitants du village qui l'ont fait savoir au maire ou à la mairie. Un indice a permis de retrouver l'un des auteurs qui a été verbalisé par la Brigade Verte. Le montant de l'amende est de 35 euros.

Les travaux ...

Il y a un an, dans le bulletin du mois de mai 2013, nous évoquions les projets « trottoirs Herrlisheim-Vignoble », « l'accès aux écoles » et « la réhabilitation de la cour Sainte-Marthe ». Un an après, ces chantiers sont pratiquement terminés.

Les travaux actuellement en cours dans la commune concernent l'extension du réseau d'assainissement rues du Fossé, des Perdrix et d'Eguisheim sous l'égide de la CAC.

De son côté, le Conseil général a posé les enrobés sur la route départementale à Herrlisheim-Vignoble. L'aménagement des espaces verts et la mise en place de la signalisation verticale et horizontale seront réalisés dans les prochains jours.

Les coureurs du Tour de France auront à leur disposition un vrai « billard » lors de leur passage à Herrlisheim-Vignoble le 13 juillet prochain.

Les agents communaux, outre les interventions urgentes et la tonte des très nombreuses surfaces engazonnées, sont intervenus principalement pour l'aménagement des espaces verts près des écoles.

Les manifestations ou autres dates à retenir ...

Le mois de mai sera particulièrement chargé, avec le tournoi local de quilles, le « Grembelfeschà », le concert organisé à l'église et celui de l'orchestre de l'Adem'Oh sous le chapiteau. A noter également les élections européennes, la réunion d'information sur les bio-déchets, suivie de la distribution des récipients par la CAC.

Les dates de tous ces événements sont rappelées dans l'agenda, page 6 du présent bulletin. Vous pouvez également les consulter sur le site Internet de la commune.

Enfin, avant de terminer et pour le dernier dimanche du mois de mai : TRES BONNE FETE DES MERES à toutes les mamans de notre village.

Très cordialement,

Votre Maire
Gérard HIRTZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014 : résumé

Les 19 élus du nouveau Conseil municipal étaient présents.

1. Désignation du secrétaire de séance : Mlle Catherine KOHSER

2. Approbation du procès-verbal des séances du 22 janvier 2014 et du 28 mars 2014

3. Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et du Trésorier

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43 % de l'indice I 015 (soit 1 634,63 euros brut par mois) et celles des adjoints au taux de 16,50 % du même indice (soit 627,24 euros brut par mois).

L'Assemblée décide d'attribuer à M. Dominique BULME l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

4. Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de confier plusieurs délégations au Maire.

5. Composition des Commissions municipales

Chaque Commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 suppléant, ainsi que d'un rapporteur. Le Maire et les adjoints participent d'office à toutes les Commissions en tant que titulaires.

6. Commission d'Appel d'Offres

Après un appel de candidatures, seule une liste est déposée, composée de : Gérard HIRTZ (Président), Laurent WINKELMULLER, Micheline RITTER et Jérôme BAUER (titulaires), Joël ERNST, Laurent DI STEFANO et Stéphane JUNGBLUT (suppléants).

7. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

8. Acquisition de terrains

Terrain ZA : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir le terrain situé section 62 parcelle 27 (zone AUe1 du PLU), d'une superficie de 12 ares 69 centiares et appartenant à M. et Mme Joseph LICHTLE, décédés. Le service des Domaines consulté a évalué ce terrain à la somme de 501,36 euros l'are.

Terrain en zone « emplacement réservé » : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et au prix proposé par le service des domaines, d'acquérir le terrain situé section 57 parcelle 30 (zone UC du PLU), d'une superficie de 17 ares 83 centiares et appartenant à Mme Marie HIRTZBRUNNER, décédée. Cette parcelle non bâtie est située dans la zone « emplacement réservé » définie par la commune dans la perspective d'une installation d'intérêt général. Cette réserve avait déjà été constituée dans le POS mais aucun projet communal n'y a été réalisé ce jour.

9. Compte administratif de l'exercice 2013

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	947 507,31	Dépenses	877 247,56
Recettes	1 398 769,97 (dont excédent 2012 reporté = 169 805,10 €)	Recettes	780 525,73
Excédent	451 262,66	Déficit	96 721,83

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	451 262,66 €
Investissement	- 96 721,83 €
Résultat global	354 540,83 €

10. Affectation des résultats

11. Compte de gestion de l'exercice 2013

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Dominique BULME, Trésorier. Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

12. Subventions 2014

Au total, 70 252 euros seront versées à 25 associations ou organismes en 2014.

13. Fixation des taux des taxes communales

Le Conseil municipal approuve, à 18 voix (+ 1 abstention), la fixation des taux des taxes locales

	Taux 2013	Taux 2014 (+ 2 %)	Bases prévisionnelles	Produit attendu
Taxe d'habitation	8,02	8,18	2 396 000	195 992
Taxe foncière (bâti)	10,40	10,60	1 704 000	180 624
Taxe foncière (non bâti)	35,84	36,55	1 12 800	41 228
TOTAL				417 844

14. Budget Primitif 2014

INVESTISSEMENT

Dépenses 617 760,83 €
Recettes 617 760,83 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 532 240,83 € dont un virement à la section d'investissement de 446 960,83 €
Recettes 1 532 240,83 € dont un excédent de fonctionnement 2013 reporté de 354 540,83 €

15. Divers

- Conformément à l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités territoriales, les arrêtés portant délégation de fonctions aux Adjointes ont été établis le 7 avril dernier.

- Extension de la zone artisanale : dans le cadre de la compétence Développement Economique de la CAC, les services ont proposé de réaliser, pour la commune, une esquisse de la zone, avec simulations d'implantations d'entreprises, de voirie, plans de financement, ...

- Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés (DIA réceptionnées entre le 23/01/2014 et le 23/03/2014) : section 4, n° 33 ; section 5, n° 108/61 ; section 37, n° 472/76, 473/76, 474/76, 475/76 ; section 37, n° 476/76 et 477/76 ; section 37, n° 174/35 ; section 37, n° 193/51 ; section 38, n° 212 ; section 49, n° 147/24.

- Par courrier reçu ce jour, la directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin (DASEN) nous accorde un délai supplémentaire pour organiser le temps scolaire à la rentrée 2014/2015. La proposition d'horaires devra être transmise pour le 15 mai 2014.

- Par courrier reçu fin mars, la Préfecture a annoncé que les autorisations d'urbanisme seront traitées à Guebwiller et non plus à Colmar à compter du 14 avril 2014. Le Conseil municipal déplore cette situation, dans la mesure où de très bonnes relations de travail s'étaient mises en place avec les agents de la DDT de Colmar !

- Affaire Hertz (échange de parcelles Commune / Bauer) : le Tribunal administratif a rejeté la demande d'annulation de la délibération formée par M. Victor HERTZ qui a dû verser 500 euros à la commune au titre des frais de procédure. La notification de ce jugement a été envoyée le 22 janvier 2014, faisant courir le délai d'appel qui est de 2 mois. A ce jour, nous n'avons pas été informés d'un appel.

Infos diverses



Pour des raisons indépendantes de sa volonté, Sonia Untereiner ne pourra finalement assurer la correspondance de l'Alsace comme annoncé précédemment dans le Fil de Lauch.

Si vous souhaitez communiquer vos événements, merci de vous adresser directement à la rédaction : alsredactioncol@lalsace.fr

DEMARCHAGE FRAUDULEUX

ATTENTION ...

Nous avons été informés que plusieurs foyers ont été contactés par des agents qui se disent appartenir à EDF et ERDF et proposent leurs services (visites, entretiens, diagnostic, ...). Ne répondez pas à leur demande ! Il ne s'agit pas d'un démarchage officiel d'EDF et d'ERDF.

Si de tels agissements se reproduisent, n'hésitez pas à nous en faire part ! Et s'il s'agit d'un démarchage officiel d'EDF et ERDF, nous vous préviendrons au préalable.

LOCATION TOURISTIQUE



Vous êtes propriétaire d'un studio d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, d'un meublé ?

Vous aimez le contact et l'accueil ?

Vous souhaitez proposer votre bien à la location touristique ?

Vous êtes tenu(e) de déclarer cette activité à la mairie de la commune où se situe le meublé à l'aide du formulaire CERFA n° 14004*02.

De plus, il vous appartient de demander aux touristes que vous hébergez 0,44 euro par personne et par nuit sur la période de mai à octobre 2014. Une taxe de séjour a en effet été instituée par la commune de Herrlisheim et par le Département du Haut-Rhin afin de financer les actions dans le domaine du tourisme.

Merci de prendre contact avec la Mairie au 03 89 49 39 80

Vous avez entre 15 et 25 ans ?

Que vous soyez collégien, lycéen et/ou à la recherche d'une formation, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre-Alsace organise :

LES PORTES OUVERTES SUR L'APPRENTISSAGE

le mercredi 14 mai de 14 h 00 à 18 h 00

à la CCI (1 Place de la Gare à Colmar)

Vous pourrez ainsi découvrir le fonctionnement et les modalités du contrat d'apprentissage, ainsi que tous les métiers accessibles par cette voie.

La mission de la CCI est de vous mettre en relation avec les chefs d'entreprise et de vous fournir un

TICKET GAGNANT POUR VOTRE FUTUR METIER !



AGENDA

MAI

02	Remise des prix du fleurissement 2013
03	Distribution géraniums
06	Soirée plantation
08	Grembelfeschà (tournoi de pêche)
14	Réunion information collecte biodéchets
16 & 17	Distribution matériel collecte biodéchets
25	Elections Européennes
29	Marche populaire APALIB
30	Concert Chorales Mulhouse et Guiers
31	Concert de l'ADEM'OH

JUIN

02	Assemblée Générale TTH
06	Assemblée Générale Freschahissala
06	Collecte de sang
07	Soirée couscous AS Herrlisheim, section foot
07	Remise des prix tournoi de quilles
07 - 29	Tournoi de tennis
14	Loto de la paroisse
15	Fête de l'Amitié
15	Journée portes ouvertes chez les sapeurs pompiers
16	Réunion calendrier des fêtes
20	Assemblée générale ASH, section football
28	Kermesse des écoles
29	10ème anniversaire Escrime

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 1er avril 2014, vous pouvez joindre l'agence postale communale directement au 03 89 86 43 27.

Rappel des horaires :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h
Lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h.



Les colis avisés sont disponibles à l'agence postale le lendemain du jour de passage à partir de 9 h.

Concernant les lettres recommandées, la Poste a mis en place un service de deuxième présentation à votre domicile le lendemain du premier passage. C'est pourquoi vos lettres recommandées sont disponibles le surlendemain du premier passage à l'agence postale dès 9 h.

**Fermeture exceptionnelle de la mairie et de
l'agence postale les vendredis 2, 9 et 30 mai 2014**



PLAN CANICULE 2014

L'été approche et, comme les années précédentes, la commune met en place le dispositif « Plan Canicule ».

Notre mission est d'organiser le recensement des personnes âgées seules et des personnes handicapées vivant à domicile afin qu'elles puissent demander leur inscription dans le registre « Plan Canicule ». Celui-ci est confidentiel : les données sont transmises aux services autorisés **uniquement sur demande du Préfet**.

Dans ce cadre, mais aussi au nom de la solidarité dans notre village, les personnes recensées seront contactées par la municipalité pour pouvoir cerner les besoins et les attentes que vous lui soumettrez. Nous pourrions ainsi vous apporter aide et réconfort si le plan canicule est déclenché.

Micheline RITTER, Adjointe au Maire, sera votre contact pour de plus amples renseignements (tél : 03 89 49 39 80).

Pour bénéficier de ce service, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 03 89 49 39 80.

Merci pour votre confiance.

MUSIQUES DU MONDE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



La bibliothèque dispose depuis quelques jours d'une mallette contenant près de 160 CD, DVD et livres sur le thème des musiques du monde. Une play-list (avec mise à disposition d'un lecteur MP3) permet aux amateurs de se faire une idée des CD proposés.

Cette initiative de la Médiathèque départementale donne l'occasion à notre bibliothèque d'élargir son offre culturelle. D'autant qu'un nouveau thème sera proposé tous les quatre mois : chansons françaises, jazz, pop rock, électro, musiques classiques, ...

Cet outil pédagogique original devrait ravir les habitants de Herrlisheim et des villages voisins, qui apprécient déjà les 8 500 références et la vingtaine d'abonnements de la bibliothèque !

Plus d'infos auprès de Jacqueline KOPACZ, responsable bénévole de la bibliothèque, au 03 89 27 34 67 ou bibliotheque.herrlisheim68@orange.fr

Photo : Francis Ziessel

LE FRESCHAHISSALA FAIT SON CIRQUE : PROGRAMME DES MERCREDIS DE MAI ET JUIN

Les mercredis des mois de Mai et Juin sont consacrés au cirque.

Différents ateliers seront proposés aux enfants : jonglage, clown, dressage, ...

Le 18 juin, nous présenterons notre spectacle aux enfants de La Ruchette de Pfaffenheim

Le Freschahissala se réserve le droit de modifier ou d'annuler son programme, et de fermer la structure en cas de participants insuffisants. Les inscriptions sont fermes et définitives et seront facturées. Le Freschahissala remboursera sous forme d'avoir uniquement les annulations pour cause de maladie et sur présentation d'un certificat médical établi par un médecin.

Les repas étant commandés 48 heures avant, ils seront facturés.

POUR CET ETE ...

Le Freschahissala organise du 7 juillet au 1er août 2014 un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 10 ans sur le thème « Les enfants du monde ». Le programme est disponible au Freschahissala.

Date limite d'inscription : 1er juin 2014 (attention places limitées)

Plus d'infos auprès du Freschahissala - Tél : 03 89 86 45 27 e-mail : frescha@gmail.com

Le programme complet est disponible au Freschahissala.

INFORMATION PREVENTIVE

SUR LES RISQUES MAJEURS

Face aux risques recensés sur notre commune d'après le DDRM* et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive.

Informée sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, elle sera ainsi moins vulnérable.

Aussi, ce compte-rendu du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) élaboré par le Maire et également consultable en sa totalité en mairie, recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Notre commune est soumise à :

⇒ 3 risques naturels

- le risque sismique – zone 3 (sismicité modérée)
- le risque inondation (débordement, remontée de nappe, rupture de digue)
- le risque mouvement de terrain (cavités souterraines hors mines, phénomène de retrait-gonflement d'argile)

⇒ 1 risque technologique

- le risque transport de matières dangereuses par route et par voie ferrée

*DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) : document élaboré par le Préfet, destiné à l'information des maires et du grand public, ayant pour but de recenser, par commune, les risques majeurs (naturels et technologiques) connus

QUE FAIRE EN CAS DE SEISME

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure de gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

Que faire en cas de séisme ?

- A l'intérieur : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la 1^{ère} secousse, se méfier des répliques

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
- Prendre contact avec ses voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

Consignes générales

- Respecter les consignes données par les autorités.
- Ecouter la radio (France Bleu (102.6 MHz), Radio Dreyeckland (103.5 MHz), Radio FLOR FM (100.1 MHz).
- Ne pas téléphoner : laissez les lignes libres pour les secours.
- Ne pas fumer (risque d'explosion).

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION

Pendant la montée des eaux

- S'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.

- Boucher toutes les ouvertures basses de la maison.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Monter à l'étage avec les documents utiles, de l'eau et de la nourriture.
- Eviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.
- Respecter les consignes données par les autorités.
- Eviter de circuler, ne pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe.
- Ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaques d'égouts enlevés, lit de la rivière...).
- Se tenir prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

Après la crue

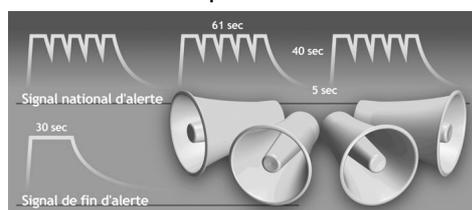
- Aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte (☎ 18 : sapeurs-pompiers).
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.
- Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, écoutez la radio qui diffusera des messages d'information et des consignes supplémentaires.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donnée par le Préfet ou le Maire.

SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

En cas d'alerte, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1 mn 41 s, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.



La commune dispose également d'un mégaphone autonome à piles.

Si vous entendez la sirène et/ou le mégaphone :

confinez-vous et écoutez la radio

France Bleu Alsace : (102.6 MHz)

Radio Dreyeckland : (103.5 MHz)

Radio FLOR FM: (100.1 MHz)

ou regardez :

France3 Alsace

Elles diffuseront la nature du risque et les comportements à adopter.

Après : restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités.

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée.

- Lieux de regroupement choisis : salle Saint-Michel, gymnase + salles à l'étage, salle des sociétés, écoles, périscolaire, club-house football, club-house tennis, éventuellement l'église, stade de football (atterrissage hélicoptère)

- Lieux d'accueil/d'hébergement choisis : salle Saint-Michel, gymnase + salles à l'étage, salle des sociétés, écoles, périscolaire, club-house football, club-house tennis, éventuellement l'église.

Etat Civil



HEITZ Stéphanie née SYDA le 04/05/1935

BEA Andrée née STINTZY le 05/05/1932

GUILHERME Georges né le 06/05/1936

WALCK Raymond né le 06/05/1938

HERTZ Victor né le 08/05/1934

DEYBACH Marthe née CONSTANZER le 12/05/1932

HAEFFELE Fernand né le 17/05/1938

KOEBELEN Henri né le 18/05/1933

MICHEL Annette née BRAUN le 19/05/1934



Naissances

Benjamin VANLENTINI
le 1er avril



Mila POPULIN
le 12 avril

Noces d'or



Christiane et Michel
FREYDRICH
le 19 juin



Décès

Dionigi COLACRAI
le 09 avril

André VINCENTZ
le 10 avril

Roger MEYER
le 19 avril

Eugène GRUSS
le 24 avril

Petites annonces



VENTES

A vendre
appartement, type F3, à Colmar.
Grande terrasse, garage.
Prix : 160 000 €
A voir, il est très charmant !

Tél. 03 89 49 23 17

(Agence s'abstenir)

Cède bail à Herrlisheim

Spacieux F3 de 85m2 dans une résidence proche des écoles, grand balcon, grand garage (avec espace cave à l'arrière) et parking. 560 euros + 40 euros de charges.

Tél. 06 43 87 26 15



LOCATIONS

A LOUER à COLMAR, rue de l'Est

Appartement 2 pièces, 56 m², dans petite résidence calme, sécurisée, construite en 2005, dernier étage avec ascenseur, chauffage individuel GAZ.

- Entrée avec placards de rangement,
- 1 salon avec grand balcon vue dégagée,
- 1 chambre,
- 1 cuisine équipée,
- 1 salle de bain,
- 1 WC séparé,
- 1 place de stationnement en sous sol

Libre au 1er juin 2014

Loyer 558 € + 50 € avance sur charges.

Pour tout renseignement complémentaire

06 82 21 99 74

ASSISTANTES MATERNELLES

Assistante maternelle agréée à Herrlisheim,
maman de 2 enfants, non fumeuse,
disponible pour accueillir :

- 1 bébé à plein temps

Tél. 06 81 42 56 65

Assistante maternelle agréée
dispose d'une place pour un bébé, à temps complet.

Tél. 03 89 49 26 66



Avis aux détenteurs de ruches
sur le ban de Herrlisheim.
Merci de prendre contact avec
M. Gaston Furstenberger
au 06 33 88 53 37

Modalités de publication des petites annonces

Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier. Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant. La même annonce ne sera publiée que trois fois par an.

Concerts communs

Eglise Saint-Michel

HERRLISHEIM près COLMAR

Vendredi 30 mai 2014

20 heures

> La chorale Harmonie de Mulhouse

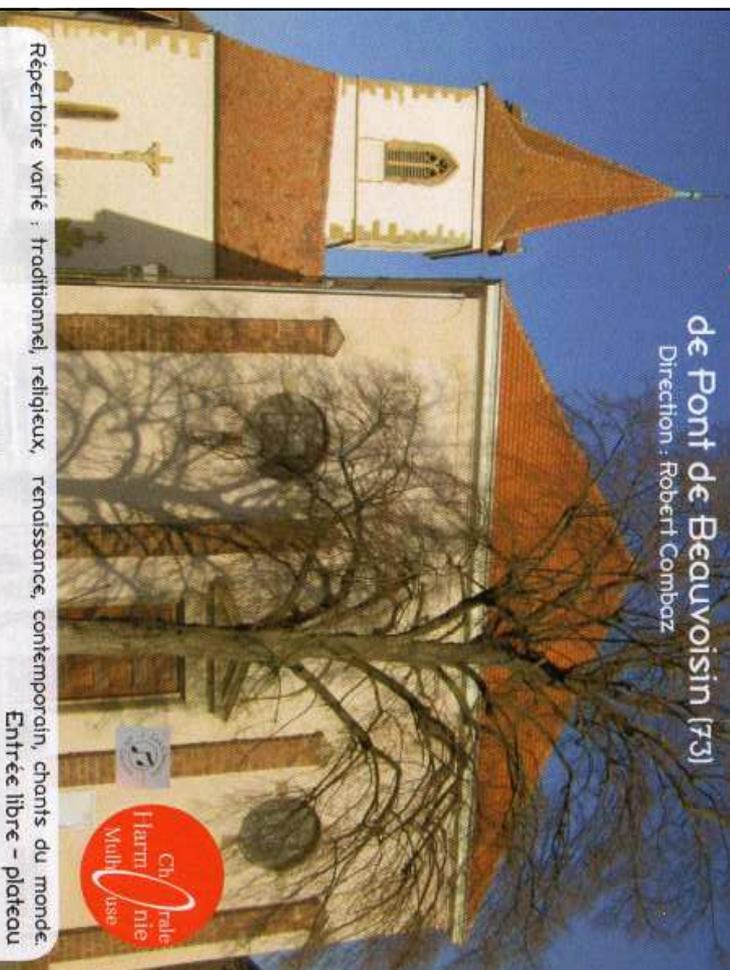
Direction : Pierre Schmidt - Christophe Vetter

accueille

> Les chœurs du Guiers

de Pont de Beauvoisin (73)

Direction : Robert Comboz



Répertoire varié : traditionnel, religieux, renaissance, contemporain, chants du monde.
Entrée libre - plateau

CONCERT



Samedi 31 Mai 2014

à 20h30 sous le Chapiteau

Hôtel de ville de Herrlisheim

L'Orchestre de Herrlisheim



Direction :

Pascal REUTSCHER

MARIE-PIERRE PORTAINE SCHWENDELLEN

BUVETTE - PÂTISSERIES
ENTRÉE GRATUITE - PLATEAU